

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.1 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : TERRITOIRE COMMUNAL

Echelle 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération  
du 20/11/2019 approuvant la  
modification n°1 du PLU.  
Le Maire


Approuvé le : 26/01/2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
	20/11/2019	

\* Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés \*

**Légende :**

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- \*\*\* Elément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
- Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
- Marge de recul des constructions
- ▨ Espace Boisé Classé
- ▨ Zone d'effet de suppression "bris de vitres - probabilité E" autour des installations de SIGALNOR, situées à Hauconcourt
- ▨ Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
- Limite communale





# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.2 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : VILLAGES D'ARGANCY ET D'OLGY

Echelle 1 / 2000

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal d'ARGANCY en date du 26 janvier 2018

APPROUVANT  
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire  
Jean-Paul VETZEL

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le : 26/01/2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

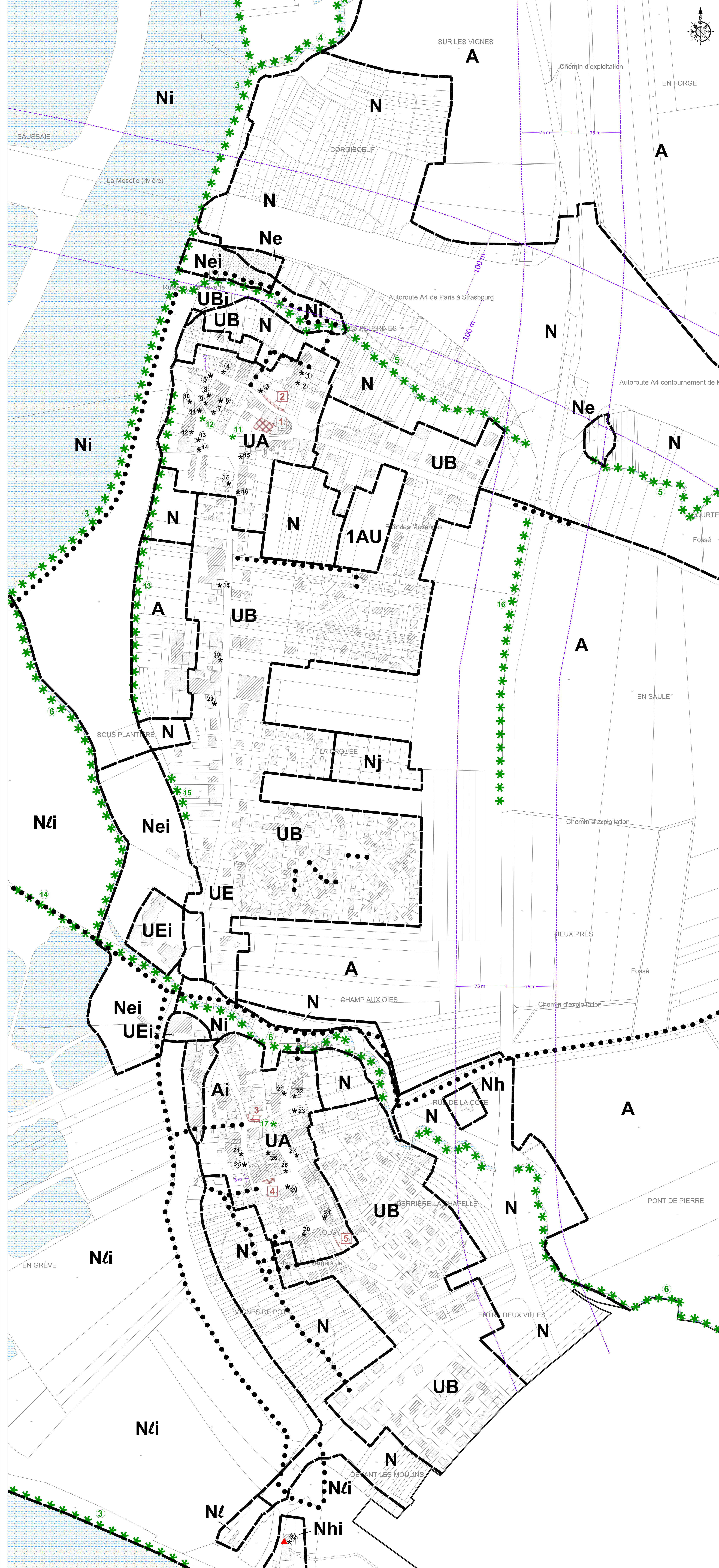
Source : fond cadastral

**Légende :**

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- \*\*\* Elément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
- Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
- \* Façade remarquable : éléments à préserver
- Marge de recul des constructions
- ▲ Changement de destination autorisé
- Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
- Limite communale

**Liste des emplacements réservés :**

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un espace public	434 m²	Commune
2	Aménagement de la voirie (élargissement, stationnement)	117 m²	Commune
3	Élargissement de la voirie	75 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace public	101 m²	Commune
5	Élargissement de la voirie	42 m²	Commune





# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.3 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : VILLAGE DE RUGY

Echelle 1 / 2000

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal d'ARGANCY en date du 26 janvier 2018

APPROUVANT  
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire  
Jean-Paul VETZEL

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le : 26/01/2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Source : fond cadastral

**Légende :**

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- \*\*\* Élément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
- Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
- \* Façade remarquable : éléments à préserver
- - - Marge de recul des constructions
- Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
- Limite communale

**Liste des emplacements réservés :**

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
6	Création d'une aire de retournement	665 m <sup>2</sup>	Commune
7	Accès pour maintenance du ruisseau busé	50 m <sup>2</sup>	Commune

